

A propos d'impôts

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **62 (1924)**

Heft 28

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-218876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

et à luxure. Mais il est expédient d'en user so- brement meslé avec de l'eau, non seulement pour nourrir, mais aussi pour évacuer la bile par les urines et les sueurs.

Ils sont forts et robustes pour endurer la peine et le travail, sans s'offenser. Tellement qu'ils sont beaucoup plus idoines, en cet âge là qu'aux autres, à exercer les charges publiques et à porter les armes. Mesmes sont plus propres à estre marchands, artisans, laboureurs et servi- teurs : pour ceste cause ils sont appelez des *Latins juvenes*. Selon la nourriture et l'exercice qu'ils prennent, ils ont besoin de dormir. Car le sommeil est nécessaire pour faire la digestion des viandes et pour reparer les esprits animaux dissipez par le travail.

Il semble à voir que cet âge seul soit propre pour les mariages. Car les enfans issus d'ado- lescens et de vieillards sont ordinairement defec- tueux et imparfaits de corps ou d'entendement. Mais ceux qui sont engendrez en la fleur de leurs parens, lorsqu'ils ont le corps et l'esprit en leur force et vertu, sont trouvez beaucoup plus robustes et plus dispos pour secourir la Républi- que. Joint aussi que l'usage du mariage n'offen- se nullement les jeunes hommes, tant pour la perfection de leurs membres que pour l'intégrité de leur force corporelle. Car tant s'en faut qu'ils en soient debilités, comme les autres, qu'au con- traire ils s'en sentent plus alaires et gaillards. Les bains d'eau froide durant la chaleur d'Esté leur sont profitables pour leur santé. Ils doivent éviter la cholere et toutes autres passions de l'ame qui eschauffent et brulent le sang.

Et d'autant qu'ils sont fort subjects aux fié- vres, tant ardenantes que tierces, pour ce qu'ils abondent en humeur cholérique, de laquelle sont engendrees telles maladies, ils ont besoin, pour s'en garantir, de garder exactement le regime que je leur viens d'ordonner.

(A suivre.)

Logique. — Le petit Bob a l'habitude, aux envi- rons de quatre heures, de goûter. C'est une habitude qu'il partage, d'ailleurs, avec la plupart des petits garçons de son âge. Sa mère compose ainsi le menu de celui-ci, invariablement : morceau de pain et mor- ceau de chocolat.

D'ordinaire, le petit Bob mange ensemble le pain et le chocolat, c'est-à-dire qu'il engloutit en même temps le dernier fragment de son pain et l'ultime parcelle de son chocolat. Mais, aujourd'hui, voici qu'il rompt délibérément avec cette tradition. Il dévore le chocolat, puis tend à sa maman le morceau de pain demeuré intact.

— Tiens, maman, dit-il, je n'en veux plus !...
— Tu n'en veux plus ? Pourquoi ça ? interroge la maman du petit Bob, surprise.

— Je n'en veux plus, parce que je n'en veux plus, se contente de répondre celui-ci, très calme.

Et il daigne ajouter :
— Tu sais bien, maman, que je n'aime pas le pain sec ! ...

Cette fois, la maman du petit Bob s'indigne.
— Comment ! s'écrie-t-elle, tragique, tu refuses ce morceau de pain ?... Ah ! malheureux enfant !... Qui sait, si, sur tes vieux jours, tu auras seulement ce dont tu ne veux pas aujourd'hui ?...

Alors Bob, d'un petit ton badin :
— Mais justement, maman... Si je le mange aujourd'hui, je ne pourrai jamais l'avoir plus tard !...

LE CINQUANTENAIRE DU LAUSANNE-ECHALLENS

L y a cette année un demi-siècle que cette ligne a été ouverte à l'exploita- tion. Le Conseil d'administration, dans son rapport a rappelé cette date.

A ce propos, voici une correspondance adres- sée le 2 octobre 1873 de Berne à la « Gazette de Lausanne », précisant les conditions auxquelles l'autorisation provisoire d'exploitation pour le tronçon Lausanne-Cheseaux a été accordée :

« Le 27 septembre dernier, la direction du chemin de fer de Lausanne à Echallens a informé le Conseil fédéral de l'achèvement de la section de cette ligne qui va de Lausanne à Cheseaux, sur un parcours de 7½ kilomètres environ. Vu la nécessité d'employer ses locomotives pour le transport du matériel emma- gasiné à Lausanne, la direction exprime le désir de pouvoir aussi transporter son personnel et d'ouvrir

par la même occasion la dite section au public, sur- tout aux personnes de la contrée qui amènent des denrées et du lait à Lausanne. L'ouverture récente de l'hôpital des aliénés nécessitant d'ailleurs un ser- vice pour les fournitures et le personnel, la direc- tion demanda, conformément à l'art. 17 de la loi sur les chemins de fer, l'autorisation d'exploiter immé- diatement, et avant l'achèvement des travaux sur le reste de la ligne, la section Lausanne-Cheseaux. Dans la pensée de la direction, cette exploitation de- vait cependant être tout à fait provisoire. Elle de- manda que les travaux fussent soumis à un examen également provisoire par le Conseil d'Etat vaudois, auquel le Conseil fédéral déléguerait le soin de cet- te inspection, à moins toutefois qu'il ne désirât s'en charger lui-même. La direction motiva cette demande en raison même du caractère provisoire de la me- sure, et de l'ouverture très prochaine de toute la li- gne, qui devra alors être inspectée par des experts fédéraux avant de pouvoir être livrée au public.

Le Conseil d'Etat vaudois, désireux de fa- cilitier la compagnie, prévisa favorablement. Mais il ne perd pas de vue les mesures de sécu- rité pour les usagers de la route. Oyez plutôt :

Déjà le 12 septembre, le gouvernement vaudois a décidé d'autoriser l'exploitation de la section Lau- sanne-Montétan, en réservant toutefois expressément l'autorisation fédérale nécessaire pour qu'une ligne de chemin de fer puisse être exploitée. Cette au- torisation cantonale, motivée sans doute par l'usage d'une partie de la route cantonale dont le monopole a été accordé à la compagnie, ne fut donnée que sous certaines conditions destinées à garantir la sécurité publique. Ainsi la vitesse ne pourra dépasser six kilomètres par heure ; une clôture devra être posée le long du parcours, à une certaine distance des rails ; le passage des convois devra être annoncé par le son d'une cloche, et l'exploitation ne pourra se faire qu'entre le lever et le coucher du soleil. Vu cette autorisation du gouvernement vaudois, et l'as- surance donnée par la direction de la compagnie de la conformité des travaux avec les stipulations du cahier des charges, le Conseil fédéral a décidé d'ac- corder la demande.

Il n'a pas cru nécessaire, pour de simples motifs de procédure administrative, de refuser satisfaction aux besoins urgents de la compagnie, de l'hôpital de Cery et des populations riveraines de la ligne, il n'a pas voulu en prendre sur lui toute la responsabilité sans avoir quelques garanties, et il a par conséquent invité le Conseil d'Etat vaudois à déclarer catégori- quement s'il consent à accepter la responsabilité d'une bonne exploitation et de l'achèvement suffisant des travaux. En outre, il a été bien dûment stipulé que cette autorisation provisoire et l'acceptation des travaux par le Conseil d'Etat, ne pourront en aucun cas porter préjudice à l'inspection fédérale qui aura lieu après l'achèvement total de la ligne, ni aux dis- positions que les experts fédéraux croiront expres- ses que la demande de la compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens lui a été accordée. La déci- sion du Conseil fédéral sera sans doute accueillie avec joie soit à Lausanne, soit par les populations des contrées parcourues par cette ligne intéressante, qui résout un problème d'une grande importance pour le développement futur du réseau de voies de communication du canton, et qui contribuera pour sa part à l'accroissement de la richesse et de la prospé- rité de votre beau pays. »

GIL Y ZARATE

AU fond de la rue, je connais une vieille boutique de coiffeur. Dans la vitrine pendent de longues perruques blondes, noires, brunes ; les unes fines et lisses, les autres crépues. Il me prend souvent envie d'inter- roger ces belles chevelures pour pénétrer le se- cret de leur histoire. Est-ce la misère, ou la ma- ladie, ou la mort qui les a fait tomber sous de cruels ciseaux ? Mais je n'en dis pas davantage : c'est du perruquier que je dois vous parler maintenant.

Gil y Zarate est un petit homme à la veste blanche, espagnol comme son nom l'indique. Son visage est allongé et maigre, ses yeux creux et son corps sec. Il est complaisant, empressé, flat- teur. Au moment où je pénètre dans sa bouti- que, il est occupé.

— Bonjour Monsieur. Asseyez-vous : je n'en ai que pour un instant.

Mais l'instant dure une éternité. Survient un nouveau client :

— Bonjour Monsieur. Asseyez-vous : je n'en ai que pour une minute.

Et la minute se prolonge indéfiniment. D'ai- leurs on ne perd pas son temps : c'est ici le ren- dez-vous des oisifs du quartier, qui viennent ap- porter et chercher des nouvelles ! ! Cependant les ciseaux vont leur train. Tac, tac, tac, tac, tac. Et les deux lames mobiles et tranchantes tail- lent, mettent bientôt à nu la tête du patient. Alors, elles s'agitent encore quelques instants dans l'espace, comme mues par un moteur invi- sible...

Un coup de peigne, un jet d'eau de Cologne, un coup de brosse, et le tour est joué :

— Cinquante centimes, Monsieur.

Gil y Zarate ne fait pas rire ; mais il applau- dit, il sourit, il est toujours de l'avis de ses clients. Il n'a ni parents, ni amis, ni religion : il a de l'argent et, privé de toute affection, il a reporté sur ses écus tous les sentiments de son cœur.

— Vous avez l'air triste, Monsieur, dit-il à une pauvre ouvrière ?

— Oui, mon oncle est mort hier à l'hôpital !

— Ah ! Triste affaire ! Enfin, si c'est un on- cle à héritage...

A ce moment je voudrais protester et m'en aller ; mais Gil y Zarate a déjà tracé de larges sillons dans ma chevelure et je dois me résou- dre à patienter.

Enfin j'entends le mot libérateur :

— Voilà ! cinquante centimes, Monsieur. Et je sors, persuadé qu'il n'est point de sots mé- tiers, mais oui bien de sottes gens.

Ed. Bezençon.

A PROPOS D'IMPOTS

La France va réformer son système fiscal. Parlera-t-on de l'impôt sur les portes et fenê- tres, l'un de ceux qui ont soulevé le plus de cri- tiques, au cours des âges ?

A ce propos une anecdote est de saison :

Un propriétaire se présente au bureau des contributions avec son bordereau d'impôt.

— Pourquoi, dit-il, me faire payer sur dix fenêtres alors qu'il y en a deux qui ne sont que des jours de souffrance ?

— Hé, monsieur, répond l'employé, ce sont ces jours-là qui comptent le plus dans la vie.

L'habitude. — Au Grand Conseil, un député, habi- tué de cercle, somnole paisiblement pendant une dis- cussion monotone.

L'orateur qui est à la tribune lance tout à coup cette phrase :

— Comme vous le voyez, messieurs, il y a deux questions en jeu.

Alors le dormeur, ouvrant l'œil à demi :

— Banco !

Pour la rédaction : J. MONNET

J. BROS, édit.

Lausanne. — Imprimerie Pache-Varidel & Bros

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recom- mandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

ARTICLES SANITAIRES

Gaoutchouc Pansements

Hygiène. Bandages et ceintures en tous genres.

W. MARGOT & Cie. Pré-du-Marché, Lausanne

HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVRE

G. Guillard-Cuénoud, Palud 1, Lausanne

Grand choix — Réparations garanties — Prix modérés

PHOTOS-APPAREILS

Fournitures p^r photographies

Henri MEYER - Photo-Palace

Tél. 27.59, 1 rue Pichard, Lausanne.

VERMOUTH CINZANO

P. POUILLOT, agent général, LAUSANNE

LINGERIE FINE

DENTELLES BRODERIES — MOUCHOIRS

Albert FAILLETTAZ, Rue de Bourg 8, Lausanne